



6 hectares de forêt touchés par un incendie à Fontainebleau

Un feu de forêt s'est déclaré **mercredi 27 mai, en début d'après-midi, sur le massif forestier de Fontainebleau** (parcelle 781) à proximité de Franchard. Au total, **6 hectares de végétation** ont été touchés par l'incendie. Pour permettre l'intervention des secours, celui-ci a provoqué la fermeture temporaire de la route Ronde entre les carrefours de la Croix de Souvray et le Touring Club.

Quelques **63 pompiers, 3 groupes d'intervention feux de forêt soit 9 camions de lutte contre l'incendie et 2 camions citernes** ont été mobilisés par les SDIS de Seine-et-Marne et de l'Essonne. Cet important dispositif de secours, renseigné sur le terrain par les agents de l'Office national des forêts, a permis de **maîtriser l'avancée des flammes en milieu d'après-midi**. Un dispositif a ensuite été mis en place pour assurer une surveillance sur la zone.

Avec le temps sec des dernières semaines et attisé par le vent, le feu s'est propagé rapidement sur cette zone. Pour l'heure, l'origine de l'incendie n'est pas connue **mais pourrait être due à une imprudence ou à un feu de camps mal éteint**. Situé sur une platière, le feu a surtout atteint la végétation basse. Toutefois, il se peut que les quelques arbres touchés, en périphérie de la zone incendiée, survivent.

Cigarette, barbecue ou feu de camp mal éteints, **les feux de forêt proviennent souvent d'imprudences**. Véritable danger pour les promeneurs et riverains, le feu détruit aussi plantes et animaux. En France, les causes connues de départs d'incendies en forêt sont majoritairement accidentelles et d'origine humaine, **souvent provoquées par des feux de camps mal éteints**. Ces derniers étant d'ailleurs interdits en forêt domaniale et passibles d'une forte amende. Les visiteurs doivent donc faire preuve d'une grande vigilance et respecter les consignes de prévention.

Des patrouilles nocturnes pour prévenir les risques en forêt

Depuis quelques semaines, l'ONF a renforcé la surveillance pour prévenir les incendies sur le massif de Fontainebleau. Avec le concours de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage), des services de police et de gendarmerie, **des tournées nocturnes en forêt sont organisées pour surveiller et sensibiliser** les usagers sur les risques liés aux départs de feux. Chaque année à Fontainebleau, la défense de la forêt contre les incendies (DFCI) constitue une action prioritaire

Quelques conseils de prévention à respecter :

- ne pas allumer de feu en forêt ni à moins de 200 m de la forêt ;
- ne pas jeter de cigarettes en forêt ;
- ne pas faire de barbecue en forêt ;
- camper uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés ;
- respecter toutes les consignes de sécurité en forêt (interdiction d'entrer en forêt, interdiction de circuler en véhicule, même à vélo, sur certaines routes...).

En cas de départ de feu :

- rester éloigné d'un feu de forêt ;
- prévenir les pompiers en composant le 18 ou la gendarmerie et la police, en précisant le lieu, le numéro de parcelle, le nom d'allées ou de carrefours ;
- ne pas stationner sur les voies d'accès à la forêt.

Zone touchée par l'incendie

